



COMMUNE DE LANCIEUX

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 novembre 2015

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le vendredi 20
novembre 2015

Date d'affichage

Le vendredi 20
novembre 2015

Nombre de conseillers

en exercice: 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mil quinze, le jeudi vingt-six novembre, à vingt- heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André GILBERT, Maire.

Etaient présents : Sylvie BAGOT, Bertrand BEAUMANOIR, Isabelle BOSCHEL, Delphine BRIAND, Béatrice COLLEU, Yannick COQUELIN, Christine CROUTELLE, Daniel DESNOST, Daniel D'HEM, Bernard DUBOIS, André GILBERT, Christophe KERVELLA, Alain RENAULT, Jacques SIMONET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Sylvie BIZE-GUYON donnant procuration à Delphine BRIAND, François GRANIER donnant procuration à Bertrand BEAUMANOIR, Nadia FERAHAOUI donnant procuration à André GILBERT,

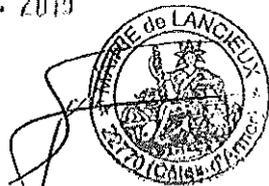
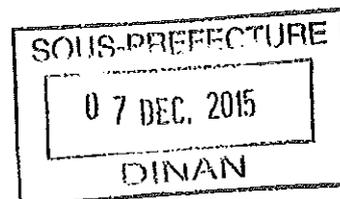
Absents : Laurence GREMY, Dominique GAPAIS

Secrétaire de séance : Delphine BRIAND

Certifié exécutoire compte
tenu de la publication en
mairie et de la transmission
au représentant de l'Etat
le 4 DEC. 2015
Le Maire

Délibération
n° 15-11-107

⚡ Intercommunalité : avis sur le projet de schéma
départemental de coopération intercommunale (SDCI)
des Côtes d'Armor



Bernard DUBOIS, Adjoint au Maire et Vice-Président de la communauté de communes délégué à la mutualisation, à la planification et aux NTIC, informe du projet de Schéma Départemental proposé par le Préfet des Côtes d'Armor dans le Cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015. Il vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre et à prévoir la rationalisation des Syndicats de gestion intercommunaux mixtes.

Il est proposé de se prononcer sur ce projet de SDCI.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- prend acte du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor présenté par le Préfet des Côtes d'Armor ;
- exprime son regret quant au non rattachement de la Communauté de Communes Rance Frémur à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.

Pour extrait conforme, à Lancieux,
le 1er décembre 2015
André GILBERT, Maire.

